

Allocution du Monsieur Jean Paul Adam, Ministre des Affaires Etrangères et
Président du Conseil des Ministres de la COI

Cérémonie d'ouverture du premier atelier régional des pays de la région AfOA-OA
(Afrique Orientale Australe et de l'Océan Indien) sur le blanchiment d'argent

Hôtel le Méridien Barbarons, Mahé SEYCHELLES
29 au 30 octobre 2012

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le ministre,
Madame et messieurs les membres du Corps diplomatique,
Mesdames et messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs les invites

C'est un honneur et un plaisir pour moi d'accueillir aujourd'hui aux Seychelles, les experts régionaux en lutte contre les flux financiers illicites.

L'identification des commanditaires de la piraterie par leurs flux financiers, et la saisie de leurs avoirs, constituent l'un des volets les plus importants de la lutte contre la piraterie.

C'est un aspect que le Président James Michel a mis au cœur du plaidoyer des Seychelles auprès de la Communauté internationale pour demander une intervention plus efficace face à ce fléau depuis 2010.

Depuis cinq ans, l'ouest de l'océan Indien est soumis à la piraterie maritime. Les réseaux criminels ont injustement retenu en otage plus de 2000 marins, dont plusieurs seychellois. Nos pensées et nos prières sont toujours avec nos deux compatriotes toujours tenu en otage.

Au-delà de ces tragédies individuelles, la piraterie maritime menace toute la région, et toute la planète- directement et indirectement.

En effet la piraterie a modifié les routes maritimes ; elle a augmenté le coût du transport et affecte les conditions de vie des populations de tous les Etats de la région : Etats insulaires, Etats côtiers, et même les Etats sans littoral.

Bien entendu, les Etats en développement et dépendants du transport maritime sont les plus atteints.

D'autre part, les avoirs financiers constitués par les réseaux criminels, leur donnent une capacité d'investissement. Le blanchiment de l'argent du crime de piraterie donne aux commanditaires de la piraterie la faculté de déstabiliser des économies fragiles, donc de cibler des Etats.

La coopération anti-blanchiment doit donc être impérativement développée, car la piraterie n'est pas vaincue, ainsi que l'ont montré de récentes tentatives d'attaque.

Nous constatons une amélioration dans les efforts de combat contre la piraterie grâce à une meilleure coordination entre les différents intervenants.

Mais la piraterie met toujours en cause les principes de justice que nous partageons dans la zone COI.

Un axe prioritaire de la présidence seychelloise de la COI, est de mieux connecter les pays de notre région à l'économie mondiale.

Nous connaissons tous très bien les défis de l'insularité.

La piraterie est un frein à toute tentative d'intégration régionale, et nous ne pouvons pas rester indifférents.

C'est pour cette raison que les Seychelles ont établi une cellule de la COI pour mieux assurer la coordination entre les pays de notre zone. Je salue tous les représentants des pays membres qui participent activement pour assurer que la COI continue son rôle de leader dans la région en ce qui concerne la lutte contre la piraterie.

Egalement l'établissement d'un centre international pour l'intelligence et la préparation de procès contre la piraterie (RAPPIC), assure également une coopération active à échelle plus élargie.

Mesdames, messieurs,

La coopération proposée à travers cet atelier, permettra d'identifier les acteurs, en vue d'exercer des poursuites pénales, et de geler leurs avoirs.

Conformément aux orientations fixées par la communauté internationale, et notamment par la résolution 2020 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, les Seychelles se sont engagées dans une politique volontariste de coopération contre les commanditaires, en vue d'engager des poursuites pénales.

L'organe national unique de centralisation des échanges d'informations a été créé au sein du FIU seychellois (SeyPICC). Il coopère activement avec INTERPOL, conformément aux recommandations du Conseil de sécurité. C'est par son seul intermédiaire que les Seychelles coopèrent avec les pays partenaires et avec INTERPOL pour l'échange d'informations.

Le FIU des Seychelles participe, et continuera à participer aux travaux du groupe de travail de l'ONU sur la lutte contre les commanditaires. Je ne peux qu'encourager les Etats de la région à imiter son exemple, et note la détermination de M. le secrétaire général de la COI à les soutenir dans cette démarche.

Le FIU des Seychelles traite en ce moment même plusieurs affaires relatives à la lutte contre les organisateurs de la piraterie. Il représentera néanmoins les Seychelles au cours de ce séminaire régional, dont je tiens à vous dire que j'attends beaucoup.

En effet, seul le développement de la coopération anti-blanchiment entre les Etats de la région, mettra fin à l'impunité des vrais responsables de la piraterie. L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie régionale sont les étapes indispensables pour exprimer notre engagement et pour organiser la coopération, avec l'appui des organisations internationales spécialisées. Notamment avec INTERPOL, dont je salue la participation à nos travaux.

Soyez assurés, Monsieur le Secrétaire General, Mesdames les représentantes de la COMESA et de l'Union Européenne, de la détermination des Seychelles à soutenir la démarche régionale lancée par la COI aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.